

5

MEMOIRE
SUR
L'INOCULATION
DE LA
PETITE VEROLE.

LU A L'ASSEMBLEE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Sciences, le
Mercredi 24. Avril 1754.

PAR

M. DE LA CONDAMINE,

*Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Lazare,
de l'Académie Royale des Sciences, des Socié-
tés Royales de Londres & de Berlin.*



A LA HAYE,
Chez NICOLAS VAN DAALEN, Libraire
dans le Hoogstraat.
M. D C C. L I V.

W E L L C O M E
L I B R A R Y

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library



MEMOIRE

SUR

L'INOCULATION

DE LA

PETITE VEROLE.

Lu à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le Mercredi 24. Avril 1754, par M. DE LA CONDAMINE

UNE maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe dans notre sang, détruit, mutilé, ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien Monde, elle a plus dévasté le nouveau que le fer de ses conquérans: c'est un instrument de mort, qui frappe sans distinction l'âge, de sexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'est sur tout dans les Villes, & dans les Cours les plus brillantes

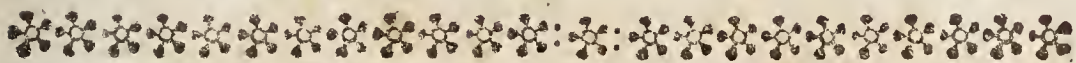
4 DE L'INOCULATION

lantes qu'on la voit exercer ses ravages (a). Plus les têtes qu'elle menace sont élevées, ou précieuses, plus il semble que les armes qu'elle emploie sont redoutables: on voit assez que je parle de la petite vérole. L'inoculation, préservatif sûr, avoué par la raison; confirmé par l'expérience; permis, autorisé même par la Religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & semble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conserver & à multiplier l'espece humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la Providence? tel est l'objet des recherches qui font le sujet de ce Mémoire.

Je le divise en trois parties. Je rapporte dans la première les principaux faits historiques concernant l'inoculation. Dans la seconde, j'examine les objections que l'on a faites, & que l'on aura pu faire contre son usage. Dans la troisième,

(a) Soit par la différente température de l'air, soit par la diversité des alimens, ou par quelque autre cause; on remarque que la petite vérole est communément plus dangereuse dans les Villes, surtout aux adultes & aux enfans délicatement élevés.

me, je tire des conséquences des faits établis dans les deux premières, & je hazarde quelques réflexions.



PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE DE L'INOCULATION.

L'INOCULATION de la petite vérole par incision ou par piquûre s'est pratiquée de tems immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la Mer Caspienne (a). Inconnue en Europe, elle y étoit cependant en usage, & même fort près de nous, dans la Province de Galles en Angleterre (b). La même opération, autrefois connue, & depuis négligée en Grece & en Turquie, fut rapportée à Constantinople à la fin de l'autre siècle (c) par une femme de Thesalie; elle la pratiquoit avec un grand suc-

(a) Lettre de Timone. Voyez ci après.

(b) Extraits des Lettres rapportées par M. Jurin à la suite de sa Lettre à M. Caleb Cotesworth, &c.

(c) En 1673 V. Traité de l'Inoc. de M. Buzzini. Je n'ai point trouvé cette date ailleurs.

succès; mais seulement parmi le peuple (a). Plus anciennement encore, & dès le commencement du XVII^e. siècle (b), on communiquoit la petite vérole à la Chine sans incision & par le nez, en faisant respirer la matière des boutons desséchés réduite en poudre: tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque *Emmanuel Timon*, Médecin Grec, Membre de l'Université d'Oxford & de Padoue, ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'inoculation, en donna une description détaillée dans une Lettre au Docteur *Vodward*, écrite de *Constantinople* au mois de Décembre 1713. Après avoir suivi de près cette opération pendant sept à huit ans dans cette capitale, il ne rapporte que deux exemples, dont le succès fâcheux ne peut même être attribué à l'opération (c).

Jac-

(a) *Pilarini*. Voyez ci-après.

(b) Lett. du P. d'Entrecolles. Tome XX. des Lettr. édif. & curieuses.

(c) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent l'un de la dyssenterie le 32^e jour, l'autre de marasme 40 jours après l'opération. L'Auteur ajoute qu'on soupçonna même que les parens a-

voient

Jacques Pilarini, autre Médecin Grec, qui avoit vu aussi la Theffalienne opérer sous ses yeux à Constantinople dès l'année 1701, & qui ne s'étoit rendu qu'à l'évidence des faits après avoir long-tems refusé d'approuver cette pratique, en publia les détails dans un petit ouvrage imprimé à Venise (a) en 1715, avec approbation & attestation de l'Inquisiteur. Cette femme assuroit avoir inoculé six mille (b) personnes dans la seule année 1713.

voient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodes. L'Extrait de la Lettre d'Emmanuel Timone insérée dans les Transactions Philosophiques No. 339. elle se trouve aussi sans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'Appendix du voyage de *la Motraye*, qui dit l'avoir reçu de l'Auteur son ami au mois de Mai ou de Juin 1712. Tome II. Page 115. Edit. de la Haye in-folio. Dans les *acta eruditorum* de Leipzig du mois d'Août 1714, il y a un extrait de l'*Histoire de l'inoculation*, par le même Timone, qu'on suppose récemment imprimée à Constantinople. Voyez aussi *Ephemérid. Naturæ curiosorum*, Norimbergæ 1717. Cent V. Obs. II. communiquée par le premier Médecin du Roi de Suede

(a) *Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus*, Venetiis 1715; réimprimé avec le précédent à Nuremberg 1717, & à Leyde 1721, sous le titre de *Traëtatus bini de novâ variolas per transplantationem excitandi methodo*.

(b) Butini, *Traité de l'Inoc.* p. 87.

8 DE L'INOCULATION

1713. De ce nombre furent, fans doute, la plupart des enfans des Négocians Anglois, Hollandois, François (a), établis à *Constantinople* & à *Péra*, que j'ai vu en 1732 s'applaudir d'avoir été soumis par leurs parens à cette opération, & de s'être par ce moyen préservés, eux & leurs enfans, des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coutume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine le Duc*, qui recevant en 1722 le Bonnet de Docteur en Médecine à *Leide*, y foutint publiquement l'inoculation suivant la pratique de *Turquie* (b).

Le premier Ecrivain du siècle nous a de-

(a) On a trop légèrement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, & qu'il n'y avoit point de *Bacha* à *Constantinople* qui ne donnât la petite vérole à ses enfans en les faisant sévrer. La *Theffalienne* n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou Sujets du Grand Seigneur, ou nés en *Turquie*: *Pilarini*, dans son ouvrage sur l'*Inoculation* assure positivement que les Turcs, attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embrassé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fati decretis additi, minusquæ dociles, hanc neglexerunt huc usque.*

(b) *Dissert. de Byzantinâ variol. insitione. Lugd. Bat.* 1722. Imprimée avec deux autres Dissertations de Médecine de Londres

depuis long-tems instruit que *Miledi Wortley Mountague*, Ambassadrice d'Angleterre à la Porte, en 1717, ayant senti tous les avantages de cette méthode, eut le courage de faire inoculer à *Constantinople*, par son Chirurgien, son fils unique, âgé de six ans, & sa fille, à son retour en Angleterre, où son exemple fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Bientôt après, à la réquisition du College des Médecins de Londres, l'expérience fut faite sur six criminels (a), dont la peine de mort fut communiquée en cette épreuve, qui leur sauva une vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors Princesse de Galles, fit inoculer ses enfans, le Prince de Galles d'aujourd'hui (b) & les Princesses ses sœurs, sous la direction du Docteur *Sloane*, ce qui donna beaucoup de vogue & de célébrité à la nouvelle méthode; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eut irrévocablement fondé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda bientôt le

pro-

(a) Relation du Docteur Jurin déjà citée.

(b) Lettre de M. de la Coste à M. Dodard, pag. 39. Préface de l'Ouvrage de M. Jurin, sur l'Inoculation.

progrès dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence & adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux Médecins de la Grande - Bretagne, les Docteurs *Sloane* (a), *Freind*, *Arbuthnott*, *Furin*, *Mead*, &c. favorisoient la nouvelle méthode, qu'ils écrivoient en sa faveur, & que les Docteurs *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur ses enfans; deux (b) Médecins peu connus & un Apoticaire sembloient chercher à se faire un nom en la proscrivant, tandis que l'Evêque de *Salisbury* & plusieurs Casuistes (c) soumettoient leurs enfans à l'inoculation; d'autres Théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colere céleste. Ils alléguoient en preuve le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle, & l'un d'eux prêchoit dans un Sermon à *Londres* que le Diable avoit donné lui-même la petite vérole à *Job* par ce moyen infernal (d).

Ce-

(a) Même Lettre de M. de la Coste à M. Dodard.

(b) Les Docteurs *Blankmore*, *Vagstaff*, & l'Apoticaire *Masley*.

(c) Lettre de M. *Amyand*, rapportée par M. de la Coste. Lettre à M. *Dodard*, pag. 69.

(d) *Ibid.* page 51.

Cependant outre les expériences de *Constantinople* où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes de tous les rangs avoient passé heureusement par cette épreuve (), des milliers de sujets avoient été inoculés en Angleterre sans accident; le Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société Royale, publia en l'année 1724 une relation détaillée des succès des expériences faites dans la Grande-Bretagne, avec plusieurs lettres servant de supplément & de preuves. Il résulte de ses calculs, que d'autres beaucoup plus récents ont confirmés, qu'à Londres, & même dans les Provinces, où le mal passe pour être moins dangereux, il mouroit communément un septième, un sixième, & quelquefois un cinquième de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle (b), & qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze de ceux qui l'avoient reçue par infertion, quoiqu'il ne fût pas bien prouvé que leur mort en eut été la suite, & quoique la méthode ne fut pas encore perfectionnée. Dans
ces

(a) *Ibid.* page 68.

(b) Relation de M. *Jurin*, édition de Londres 1723, & Traduction Française par M. *Noguez*.

ces commencemens on avoit hazardé beaucoup d'expériences sur des fujets infirmes, ou mal préparés. C'est dans de pareilles circonstances qu'à *Boston* dans la nouvelle Angleterre, de trois cent personnes inoculées indistinctement & avec peu de précautions dans un tems d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'est-à-dire, un sur soixante; encore (a) est-il fort douteux que leur mort fut l'effet de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé sur quelques fujets de distinction (b), donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le Magistrat intervint, l'esprit de parti s'en mêla; l'opération ne fut permise qu'avec des restrictions qui ressembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucune exemple pour le prouver. Les plus sages, les plus modérés conclurent qu'il étoit de la

pru-

(a) Relation de l'inoculation de la petite vérole. Par M. Jurin p. 19.

(b) Voy. Analyse de l'inoculation du Docteur Kirkpatrick. Lond. 1754. pag. 109.

prudence d'attendre que le tems & une longue expérience eussent donné plus de lumieres.

Les premiers succès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par un Lettre de M. de la Coste, Docteur en Médecine, adressée à M. Dodard, Premier Médecin de Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilège, sous l'approbation de M. Burette, Docteur de la Faculté de Paris. Dans cette Lettre il est fait mention d'une Consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclure : qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique. La même Lettre suppose que M. Dodard & plusieurs de nos plus célèbres Médecins, tels que feu M. Chirac, successeur de M. Dodard dans la place de premier Médecin du Roi, & M. Helvetius (a) premier Médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette Académie, ap-
- prou-

(a) M. Helvetius (dit M. de la Coste dans sa Lettre à M. Dodard, p. 54) m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très utile & très-avantageuse pour l'Etat, & que je lui ferois plaisir de

prouvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. Astruc, alors Professeur de Montpellier, aujourd'hui du Collège Royal, & Médecin consultant du Roi: *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroïssoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Au mois de Juillet 1724 (a) M. Noguez, Médecin de Paris, fit une traduction de l'ouvrage du Docteur Jurin, précédée d'une Apologie de l'inoculation; le tout fut bien reçu du Public, mais la méthode avoit reçu un grand échec dès l'année précédente.

Les bruits exagérés de ses mauvais succès à *Boston*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit faussement (b) sur le compte de l'opé-

de le nommer, comme quelqu'un qui soubaite très-vivement qu'on en fasse des Expériences, persuadé qu'il est qu'elles réussiront. Je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même, M. Falconet, M. Vernage, &c.

(a) L'approbation du livre est du 31 Juillet 1724, mais le livre ne parut qu'en 1725.

(b) *An Account*, &c. par Jurin, pag. 30. *London* 1724; & traduction de M. Noguez, pag. 63.

l'opération, avoient diminué la confiance que l'on commençoit à y prendre. Ces bruits s'étoient répandus à Paris dans le tems où l'on songeoit à faire des expériences de l'inoculation. Après le succès de celles qui avoient été faites en Angleterre, & sur-tout sur la famille Royale, il étoit plus que tems qu'on en fit des épreuves en France, ne fût-ce que dans les Hôpitaux. Elles eussent été favorisées par un Prince, (a) protecteur des Sciences, des Lettres & des Arts qu'il chérissoit & cultivoit; mais à peine eut-il les yeux fermés qu'on foutint dans les Ecoles de Médecine une Thèse (b) qui sonna le tocsin contre les Inoculateurs; leur opération y est traitée de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux, & les patients de dupes.

Cette Thèse porte les caractères les plus marqués d'un ouvrage de passion: c'est une déclamation violente & dénuée de preuves, par laquelle on cherche à intéresser la morale & la religion contre la

(a) Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3. Déc. 1723.

(b) *An Variolas inoculare nefas? Questio Medica. In Scholis Medicorum, 30 Decembris 1723.*

la nouvelle méthode. Aucun Docteur de la Faculté de Paris ne s'étoit ouvertement déclaré, & n'étoit personnellement intéressé à la faire valoir : d'ailleurs on manquoit de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections. Le livre de M. *Furin* n'étoit pas encore public. La crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement empêcha sans doute nos plus grands Médecins de s'opposer au torrent. Neuf Docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai déjà remarqué, en faveur des expériences de l'inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, suffisoit seule pour rassurer les plus scrupuleux ; mais il est des gens à qui un remède venu de Turquie, & accueilli dans un pays Protestant, ne peut paroître que pernicieux. Quoiqu'il en soit, le préjugé ordinaire contre tout ce qui est singulier & nouveau, prévalut.

Bientôt après le célèbre M. *Hecquet* ennemi juré de toute nouveauté en Médecine, publia une Dissertation anonyme, dont le titre seul est modéré : *Raison de doute contre l'inoculation*. On sçait jusqu'à quel point cet homme, d'ailleurs respectable,

table, portoit la prévention & l'opiniâtreté; je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever entièrement la lecture de sa Dissertation: qu'on ne me blâme pas, à moins de l'avoir tenté comme moi. L'inoculation d'une maladie sur un corps humain pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble être tenté de ne pas trouver entièrement innocente l'inoculation qui se pratique sur les arbres? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode: *Son antiquité est mal établie: l'opération est fautive dans les faits, injuste, sans art, sans loix: elle n'évacue pas la matiere de la petite vérole: elle a un double caractère de réprobation: elle est contraire aux vues du Créateur: elle ne préserve point de la petite vérole naturelle: elle est contraire aux loix: elle ne ressemble à rien en Médecine, mais bien plutôt à la Magie (a).* Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus sçavant & du plus célèbre ennemi de l'inoculation. L'approbation du Docteur *Burette*, Censeur Royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient

(a) Raisons de doutes contre l'inoculation.

tient sont toutes conformes à l'ancienne pratique de la Médecine.

Quoiqu'il en soit, le concours de tant de circonstances malheureuses jetta l'inoculation dans une sorte d'oubli jusqu'en 1738 (a). Mais tandis qu'elle sembloit perdre du terrain en Europe, elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. L'épidémie de 1723 qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'est pas l'unique exemple (b). Les Tartares, chez qui la petite vérole n'est pas commune, en furent infectés. La plupart des adultes en mouroient. Le P. d'Entrecolle, Missionnaire Jésuite à Pekin rapporte (c) qu'en 1724, l'Empereur de la Chine envoya des Médecins de son palais en Tartarie pour y semer la petite vérole artificielle, c'est le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'insertion, dont nous dirons un mot. Sans doute le succès des Médecins Chinois fut heureux, puisqu'ils revinrent riches en chevaux & en pelle-

(a) Analyse de l'inoculation du D. Kirkpatrick.

(b) Voy. Journ. hist. du voy. à l'Equ. Paris 1751, pag. 103 & 104.

(c) Lett. édif. & curieuses, tom. XV.

teries, qui font les richesses & la monnoye des Tartares.

D'un autre côté, la pratique de l'inoculation à la maniere d'Europe, se perfectionnoit dans le silence pendant le tems de sa disgrâce, ses progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laissé de se répandre en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde.

J'ai dit ailleurs (a) comment en 1728 ou 1729 un Missionnaire Carme des environs de la Colonie Portugaise du *Para*, dans l'Amérique Méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission importés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, & ayant déjà perdu la moitié de son troupeau, avoit sauvé tous ceux qui lui restoient, en hazardant sur eux la méthode de l'inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance très-superficielle par une gazette d'Europe, & que son exemple avoit été suivi, avec le même bonheur, par un de ses confreres, Missionnaire sur les bords de *Rio-Negro*, ainsi que par quel-

(a) Relation du voyage de la riviere des Amazones. Paris 1745. Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745.

quelques Portugais de la ville du *Para*. J'ai depuis appris que dans une nouvelle épidémie qui avoit désolé cette province, le même remède n'avoit pas moins heureusement réussi.

Mais il y avoit déjà plusieurs années que l'inoculation avoit repris le dessus dans la nouvelle Angleterre. Une épidémie terrible ravagea la Caroline en 1738, tous les malades succomboient sous la violence du mal : alors on se ressouvint de l'efficacité du remède dans le pays même où il avoit été pros crit , on eut de nouveau recours à l'inoculation qui réussit mieux que jamais, puisque dans les chaleurs ardentes des mois de Juin, de Juillet & d'Août, tems le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode n'a jamais aussi bien réussi qu'en Europe, de mille personnes inoculées il n'en mourut que huit, ce qui n'est qu'un sur cent vingt-cinq ().

Les nouveaux succès de l'inoculation dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut lors qu'on recommença de la pratiquer en Angleterre. De
près

(a) The analysis of inoculation, by J. Kirkpatrick, pag. 110, 111, &c.

près de deux mille personnes inoculées depuis douze ans à Vinchéster & aux environs dans les Comtés de *Suffex* & d'*Hampton*, &c. il n'est mort, suivant le rapport du Docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs Médecins dissuadoient de s'exposer à l'inoculation^(a).

L'année 1746 fut à Londres l'époque de la fondation d'une maison de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la devastation qu'elle fait de l'espece humaine, que pour secourir ceux qui en sont naturellement attequés. C'est dans l'église de cet hôpital que l'Evêque de Worcester prêcha en 1742 un sermon pour exciter la charité des citoyens en faveur de l'inoculation, il le prononça dans la même chaire où vingt ans auparavant elle avoit été traitée d'ouvrage du démon. Ce Prélat dans ce sermon parle de quinze cens personnes inoculées par trois différens Praticiens, & dont trois seulement sont mortes, & d'un pareil nombre de morts sur trois cens neuf sujets, mais la plupart adultes, qui ont subi l'épreuve dans

(a) Sur inoculation. Analyse &c. du D. Kirkpatrick.

dans le nouvel hôpital. M. *Winchester* Chirurgien de l'hôpital des *Enfans Trouvés* n'a perdu qu'un enfant sur cent quatre-vingt six inoculés, & de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule a été malheureuse. M. *Frevin de Rye* assure que de plus de trois cens inoculations, une seule lui a mal réuffi. A *Salisbury*, quatre personnes font mortes sur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort*, sur trois cens neuf.

Au mois de Novembre 1747, M. *Ranby*, premier Chirurgien de S. M. Britannique, avoit inoculé huit cens vingt-sept sujets (a) sans qu'il lui en fût mort; ses expériences montoient, en 1752, à plus de mille, & il n'avoit pas perdu un seul malade (b). La différence des succès peut être attribuée, en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie qui doit influer sur celle du virus même choisi

(a) Lettre particuliere de M. *Trembley* à l'Auteur de ce Mémoire.

(b) Sermon de M. l'Evêque de *Vorcester*. En 1754. M. *Ranby* en a inoculé douze cens sans aucun accident. M. *Midleton* sur huit cens n'en a perdu qu'un.

choisi pour l'inoculation ; en partie au plus ou moins de précautions prises pour préparer & pour gouverner les malades ; enfin, aux différens degrés d'habileté & d'expérience des inoculateurs ; mais surtout à la maxime de ne pas hazarder l'inoculation sur des sujets mal constitués, mal-sains, ou soupçonnés d'autres maladies ; attention que la Grecque de Constantinople portoit jusqu'au scrupule, & à laquelle elle attribuoit ses succès.

En résumant tous les faits précédens, on trouve que de six mille trois cens quatre-vingt-dix-huit inoculés en Angleterre, dix-sept seulement font soupçonnés d'être morts des suites de l'inoculation, ce qui fait un sur trois cens soixante-seize.

En 1750, une République où fleurissent les mœurs & les arts, & où le zèle du bien public est une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'inoculation, dont un de ses premiers Magistrats lui avoit donné l'exemple. Nul événement funeste n'a depuis causé ses regrets ; c'est de quoi l'on peut se convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont aucun de nos Journaux n'a donné

d'extrait. Il est de M. *Butini*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé à Geneve. J'en ai tiré beaucoup d'éclairciffemens & de faits, ainfi que du mémoire de M. *Guyot*, inféré dans le *Tome II.* des Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communications.

Le Docteur *Kirkpatrick* vient de donner (en 1754) à Londres, une nouvelle analyse ou traité complet de l'inoculation, dédié à S. M. B. dans lequel il résume ce qui est écrit pour & contre sur ce sujet en Angleterre, y joint ses propres reflexions, & répond à toutes les objections. J'ai déjà cité plusieurs de ses remarques.

J'apprends dans le moment que l'inoculation fait actuellement les plus grands progrès en Hollande, & que le Docteur *Tronchin*, Génevois, célèbre Médecin d'*Amsterdam*, la pratique avec un tel succès, que sans le préjugé populaire qui n'est pas assez dompté, les exemples les plus illustres l'auroient nouvellement accréditée.

Telles ont été depuis trente ans en Europe les viciffitudes de fortunes de la fameu-

meuse méthode de l'inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas éprouvé moins de contradictions, avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de passer outre, donnons à ceux qui ne connoissent qu'imparfaitement l'inoculation, une idée distincte de cette méthode, & des différentes manières de la pratiquer : c'est une partie essentielle de son histoire.

La petite vérole artificielle est vraisemblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. d'*Entrecolles* remarque, dans sa lettre très-curieuse (a) de *Peking* le 11 Mai 1726, que si cette coutume fut venue de *Circassie* ou des environs, à la Chine, elle se feroit vraisemblablement étendue d'abord dans ses provinces occidentales, & les plus voisines de la mer Caspienne, au lieu que c'est à l'autre extrémité de cet Empire, du côté de l'orient, & dans la province de *Kiangnan*, sur la mer du Japon, que la méthode de *Tchangteou*, c'est-à-dire de *jemer la petite vérole*, a été plus anciennement connue. Elle consiste à insérer dans le nez des enfans une tente de coton impregnée de

(a) Let. édif. & cur. Tom. XX.

de la matiere des pustules dessechées de petite vérole réduites en poudre. Cette méthode a été éprouvée en Angleterre, sur une fille condamnée à mort (a); elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique Chinoise, dont le P. d'Entrecolles rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuse (b).

En Grece & en Turquie on in-odui-soit la matiere liquide & encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans huit ou dix pi-quûres faites en différentes parties du corps, avec plusieurs précautions superstitieuses, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen desquelles le Docteur *Timone* soupçonne que la Grecque inoculatrice se concilioit les Prêtres Grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer (c).

Dans

(a) Butini, Traité de l'inoculation. p. 98.

(b) *Ibid.* p. 86.

(c) *Quin & fortè tributo cereorum clerum sibi conciliat, innumeros enim quos inoculet eosque commendatos ab ipsis Sacerdotibus Græcis quotidie habet, ita ut vix possit multitudini sufficere.* Dissert. hist. du Docteur *Timone*. Voyez Appendix des Voyages de la Motraye, tome II.

Dans la province de Galles on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les Ecoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une éguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher (a); l'acquireur donnoit deux ou trois sols à celui dont il achetoit la matière, & cet usage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui d'*acheter la petite vérole*. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthode suivante, long-tems pratiquée par M. *Ranby* & depuis suivie à Genève avec le plus grand succès, tant sur les enfans que sur les adultes jusqu'à l'âge de trente ans (b).

(c) Après avoir préparé le sujet pendant quelques jours par un régime & des remèdes convenables, un ou deux purgatifs légers, & s'il en est besoin, par une saignée; on fait aux deux bras, dans la partie moyenne & externe au dessous du

(a) Voyez lettres rapportées par M. Jurin.

(b) Mem. de M. Guyot, tom. II. des recueils de l'Acad. de Chirurgie.

(c) Lettre latine manuscrite de M. *Ranby*. Traité de l'inoculation de M. Butini.

du tendon du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une incision longue d'un pouce, qui entame à peine la peau (a), on y infere un fil de la même longueur, impregné de la matiere d'un bouton mûr qui n'a point de rougeur à sa base, d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, prise d'un enfant sain. On a reconnu que cette matiere conserve son efficacité pendant plusieurs mois, & de l'automne au printems. On leve cet appareil après quarante heures, & on panse les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération, le malade soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le six ou le septième jour, quand la fièvre survient; elle est rarement accompagnée d'accidens; mais tous les symptômes cessent par l'éruption le sept ou huitième jour, & ils n'ont aucune suite; alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere, & une

gran-

(a) Le D. Timone avoit déjà substitué l'incision faite aux deux bras aux piquûres que la Grecque faisoit en divers endroits du visage & du corps. Voyez *Lettre de Timone, Appendix des Voy. de la Motraye.*

grande partie du venin s'échappe par cette voye. Le dixième jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzième à se cicatrifer, & le vingtième elles se ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire; si elles tardent, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a éprouvé qu'une incision suffisoit; & si l'on en fait deux, c'est moins pour s'assurer que l'insertion a bien pris, que pour faciliter par un double canal l'épanchement de la matière varioleuse, & rendre par-là celle qui forme les boutons moins âcre & moins corrosive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde en ce point merveilleusement avec l'expérience.

Quelquefois le venin s'échappe, tout ou presque tout, par les deux incisions, & le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule. Il n'en est pas moins purgé du germe de la petite vérole, ni moins à l'abri de le contracter de nouveau. Plus la matière sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit & distinct; au lieu que dans la petite vérole naturelle, chaque parcelle de la matière du foyer fait son bouton particulier, ce qui

la

la rend souvent confluyente, & par là d'autant plus dangereuse. Parmi celles qui ont été communiquées à Genève, à peine y en a-t-il eu une de cette espece, & aucun de ceux qui l'ont reçue par insertion n'en a été marqué. C'est aussi ce qu'on avoit observé, non seulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circassie (a) dont les habitans n'ont adopté cet usage que dans la vue de conserver la beauté de leurs filles. A peine cette observation souffre-t-elle quelque exception, & seulement lorsque les malades s'écorchent, ou qu'ils ont été mal préparés.

Le plus grand danger de la petite vérole naturelle est la fièvre secondaire qui arrive dans le tems de la supuration. Dans la petite vérole artificielle, cette fièvre est fort rare, & sur tout parmi les enfans qui sont à peine malades. De vingt personnes inoculées à Genève par M. Guyot, une seule y a été sujette, c'étoit une femme qui avoit eu plusieurs enfans (b).

Je

(a) Timone, Pilarini, Jurin, la Coste, la Motraye. Voy. de Circassie.

(b) Voyez tom. II. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

Je me suis un peu étendu sur l'historique de l'inoculation, parce que l'exposition des faits suffit pour faire disparoître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner.



SECONDE PARTIE.

Réponses aux Objections.

NE dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire ; ce n'est qu'en les réfutant solidement que l'on acquiert le droit de les mépriser.

Peut-on demander sérieusement si c'est un crime de sauver la vie à des milliers d'hommes, parce qu'il est possible que sur mille que l'on conserve, il y en ait un ou deux qu'on ne puisse arracher à la mort ? C'est à quoi se réduit la question qui fait le sujet de la thèse de 1723 (a) ; où le Docteur en Médecine devenu Casuiste, prononçoit que l'inoculation est criminelle, du même droit sans doute que le Théologien pourroit décider qu'elle est mal faine.

Pre-

(a) *An Variolas inoculatio NEFAS?*

Premiere Objection. *Est ce bien la petite vérole que l'on communique par l'inoculation; & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir.*

Réponse. Ceux qui ont fait la premiere partie de l'objection, l'ont eux-mêmes résolue, & ont en même tems donné des preuves de la bonne foi avec laquelle ils la faisoient: ils sont prêts de convenir que la petite vérole inoculée est une vraie petite vérole (a), pourvu qu'on reconnoisse qu'elle est plus maligne & plus contagieuse que la naturelle. Quant à l'objection ainsi métamorphosée, nous y avons déjà répondu, en prouvant par le raisonnement & par l'expérience, qu'une petite vérole prévue & donné de propos délibéré après tous les préparatifs & toutes les précautions que l'art & l'expérience ont enseignées, & dans les circonstances telles, que l'on choisit à souhait, l'âge, la disposition de corps & d'esprit du malade, la saison, le lieu & la matiere de la maladie; qu'une telle petite vérole ne peut manquer d'être, comme

(a) Analysis of inoculation by J. Kirkpatrick, pag. 100. & suiv.

me elle l'est en effet, plus bénigne, & par conséquent moins dangereuse qu'une petite vérole épidémique contractée au hazard dans des conjonctures qui en peuvent augmenter le danger. En effet peut-on concevoir que la matière de l'inoculation choisie & tirée d'une petite vérole de la meilleure qualité, produise une maladie plus maligne & plus contagieuse que celle qui tue la septième partie, la cinquième, le quart, & quelquefois le tiers de ceux qu'elle infecte? L'expérience, même dans les cas les plus malheureux, n'a-t-elle pas prouvé le contraire, puisque le plus funeste effet de la petite vérole inoculée, de l'aveu de ses adversaires, dans les épidémies les plus fâcheuses, a été d'être fatale à un sur cinquante (a), dont il seroit mort au moins un sur cinq de la petite vérole spontanée?

Seconde Objection. *La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle?*

Réponse. L'histoire des faits est la meilleure réponse à cette objection. Depuis trente ans qu'on a les yeux ouverts sur les suites de l'inoculation, & que tous

C les

(a) Relation de M. Jurin.

les faits ont été discutés, contradictoirement, il n'y a aucun exemple avéré qu'un sujet inoculé ait contracté la petite vérole une seconde fois (a); c'est une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'é luder par toutes fortes de voies, même par celle de l'imposture (b). Le Docteur *Neetleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un sujet inoculé par lui, avoit ensuite pris la petite vérole, & en avoit été fort mal. On en cita un autre & une lettre d'un certain *Jones* qui assuroit la même chose de son fils. Le Docteur *Furin* s'étant soigneusement informé du fait, le pere refusa de faire voir les cicatrices de son fils; il offrit ensuite de dire la vérité si on vouloit le payer, & il finit par écrire à M. *Furin*, & lui avouer qu'il ne sçavoit ce que c'étoit que l'inoculation. Le D. *Kirkpatrick* rapporte la lettre dans son ouvrage (c).

Qu'importe après cela, de sçavoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une

(a) *Timone*, *Pilarini*, *Furin*. Lett. de *Richard Wright*, & de *Perrict Williams*.

(b) *Analysis of inoculation by J. Kirkpatrick*, p. 121.

(c) Pag. 123.

une petite vérole complete? Quand ce fait, que plusieurs Médecins nient, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'inoculation on fût sujet à reprendre cette maladie. En effet on peut concevoir qu'en certaines circonstances les causes naturelles de l'épidémie ou de la contagion ne développent qu'imparfaitement dans un corps le germe de la petite vérole, en sorte qu'il en reste assez pour une nouvelle fermentation, & l'on peut en même tems soutenir avec beaucoup de vraisemblance, que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang, au moyen de plusieurs incisions, se développe si complètement dans toutes ses parties, qu'il ne reste plus de matiere pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet: le lait se tourne & se coagule moins sûrement & moins efficacement par l'action naturelle de l'air & de la chaleur, que par le mélange direct d'un acide. Mais laissant là tous les raisonnemens auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole

après l'inoculation, que depuis trente ans & plus qu'on la pratique en Angleterre, on ne puisse citer aucun exemple d'un inoculé qui ait repris cette maladie, soit par contagion, soit par inoculation ?

On a fait habiter des enfans (a) inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole spontanée, sans qu'aucun l'ait prise une seconde fois.

Elifabeth *Harris* (b), qui étoit du nombre des six criminels inoculés dans les premiers essais, après sa guérison rendit ses soins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune prise sur elle.

On expérimenta dans la même prison, si une personne qui avoit eu la petite vérole naturelle la prendroit par inoculation, & l'on ne put y réussir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire (c).

On a repeté l'inoculation plusieurs fois sur plusieurs sujets, sans qu'ils aient été infectés de nouveau.

Le Docteur *Kirkpatrik* (d) rapporte en-
core

(a) *Analysis, &c.* by *Kirkpatrik*, p. 120.

(b) *Ibid.*

(c) *Kirkpatrik*, pag. 119.

(d) Pag. 120.

core qu'une jeune personne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie finguliere, d'éprouver si elle pouvoit reprendre la petite vérole; qu'elle se fit secrettement une nouvelle incision elle-même, & y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours de la matiere varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vrai-semblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix; au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait. Elle se mit au lit, le mal de tête disparut; il n'y eut ni fièvre ni éruption, & elle se leva, en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade.

Troisième Objection. La petite parcelle de venin transmise dans le sang par la voie de l'inoculation, peut être l'enveloppe ou la semence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le scorbut, les écrouelles, &c.

Réponse. Cette supposition est d'autant moins fondée, que le risque de prendre ces autres maladies seroit moins égal dans la contagion naturelle. De plus les expériences ont prouvé que cette crainte étoit chimérique: & enfin comme on est

le maître de choisir la matière de l'inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & sur tout d'un enfant bien sain, & qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

Quatrième objection. *L'inoculation laisse, dit-on, quelquefois de fâcheux restes, comme des playes, des tumeurs, &c.*

Daignerons-nous répondre à cette objection? Ces accidens sont très-fréquens après la petite vérole naturelle, & infiniment rares à la suite de l'inoculation; & si l'on en peut citer quelqu'un, qui ne doit être attribuer qu'à l'imprudencce du malade ou à la malhabileté du Chirurgien, on peut en rapporter un plus grand nombre & de plus dangereux à la suite d'une simple saignée. Il faut donc commencer par proscrire ce remede, avant que de faire le procès à l'inoculation.

Cinquième Objection. *C'est usurper les droits de la Divinité que de donner une maladie ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement destiné.*

Rép. Cette objection est celle des fatalistes & des prédestinatiens rigides. La confiance en la providence nous dispense-t-elle de prévenir les maux que nous pré-

prévoyons & dont nous pouvons nous garantir par des sages précautions? Ceux qui sont dans ce principe, s'ils agissent conséquemment, doivent proscrire l'usage de tous les remèdes de précautions & de tous les préservatifs. Ils doivent suivre l'exemple des Turcs, qui, sous prétexte de s'abandonner à la providence périssent par milliers dans ces tems de peste si fréquens à *Constantinople*, tandis qu'ils voyent les Francs établis au milieu d'eux, se garantir des funestes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en se renfermant dans leurs maisons, & en évitant soigneusement toute communication extérieure. Je demande à ceux qui réclament ici les droits de la Providence divine, si, lorsqu'elle permet qu'on découvre une méthode sûre pour se préserver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire usage? C'est elle qui nous offre le remède; n'est-ce pas l'offenser que de le rejeter avec mépris? Venons à l'objection la plus rebattue & la plus propre à faire illusion.

Sixième Objection. Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut être jamais eue.

Réponse. Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux ou d'exagéré.

Premièrement, on ne peut dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui effleure à peine la peau, & qu'on peut réduire à une simple piquûre, une fièvre légère, suivie de quelques symptômes, qui durent à peine vingt-quatre heures, ne font pas une maladie cruelle; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, peut-elle se nommer dangereuse (a) ?

Si

(a) Ce qu'avoient avancé les Médecins Grecs, Timone, Pylarini, & le Duc, sur les prodigieux succès de l'inoculation en Turquie, avoit pu paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, parce qu'on a depuis éprouvé en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, & dont le climat semble moins favorable à l'inoculation que celui de Constantinople. Les trois Médecins Grecs, d'âge & d'intérêts différens, & qui ne se sont point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient point eu connoissance que cette opération eût eu des suites fâcheuses.

Si dans les premiers essais de l'inoculation en Europe & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est mort quelquefois un malade sur soixante-quatre, comme à *Boston*, dans une saison peu favorable, & par la négligence des préparations nécessaires, comme l'assure le Docteur *Jurin*; quand il seroit vrai qu'il

cheuses; ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus, *Pylarini* né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier Médecin d'un Empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumières & ses écrits; il proteste qu'il a long-tems répugné à cette pratique, & qu'il ne s'est rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais Physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de Padoue. Voyez *Hom. ill. du P. Nicéron*. *Timone* avoit reçu le même grade à Padoue & à Oxford; il étoit de la Société Royale, & avoit refusé d'être Médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération, & y avoit eu beaucoup de part, *Acta eruditorum Lipsiæ, Febru. 1722*. *Antoine le Duc*, que son nom peut faire croire fils d'un François, étoit né à Constantinople; il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de Docteur à Leyde en 1716, & y soutint une thèse en faveur de l'inoculation. Sa dissertation est imprimée à Leyde en 1722, à la suite de celles de Jacques de Castro, de Gualter Harris, l'un & l'autre du College des Médecins de Londres.

qu'il en est mort quelquefois un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonstances (a) qu'il est fort douteux qu'ils soient morts de l'inoculation; j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'est point dangereuse, c'est le petit nombre d'accidens qui lui reprochent ses adverfaires les plus acharnés. Qu'est-ce en effet qu'une expérience malheureuse sur quarante-neuf qui réussissent? Ils ne peuvent donc nier au moins, que de cinquante malades dont dix peut-être feroient morts de la petite vérole, on n'en fauve neuf par l'inoculation, & voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Je ne puis me refuser une réflexion que je ne trouve dans aucun de ceux qui ont écrit sur cette matiere, c'est qu'il est de la plus grande injustice de mettre sur le compte de l'inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait jusqu'à présent, toutes les morts qui arrivent dans les quarante jours qui la suivent. Y a-t-il un homme si sain & si robuste qu'il soit, de la
vie

(a) Lett. écrite de Boston dans celle de M. Jurin, à Caleb Cotesworth.

vie duquel on puisse répondre pour quarante jours ? De huit cens mille habitans que l'on compte dans Paris, il en meurt tous les ans vingt mille ; donc deux mille cinq cens en six semaines, c'est $\frac{1}{325}$. Donc de trois cens vingt personnes prises au hazard, il est probable qu'en quarante jours il en moura au moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on ne veuille que cette opération diminue le degré de probabilité d'une mort naturelle. Ceux qui sont forcés à cette supposition, en ont-ils senti toute l'absurdité ? ont-ils vu que si l'inoculation assuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les six semaines nous préserveroit de la mort ?

La petite vérole inoculée n'est donc ni dangereuse ni cruelle, comme l'objection le suppose : *mais, dira-t-on, l'on ne peut nier que ce ne soit une maladie ; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue ?* Voilà le plus spécieux de tous les raisonnemens qu'on puisse faire contre cette pratique, & le plus aisé de tous à confondre.

Je réponds premièrement qu'on ne don-
ne

ne point cette maladie à celui qui ne l'auroit pas eue, puisqu'il n'y a que ceux qui en sont susceptibles qui la contractent par inoculation, comme toutes les expériences pour la vérification de ce fait l'ont prouvé (a). Celui qui n'a point en lui le germe de la petite vérole, en fera quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée; les incisions se sécheront comme une simple coupure, & il se verra délivré pour toujours des inquiétudes & des tranfes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie (b); cette épreuve lui fera garant qu'il est pour jamais à l'abri de la contagion; c'est même l'unique moyen de rassurer ceux qui n'ayant pas eu une petite vérole bien décidée, ou ne sçachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, ne sont pas sûrs d'être à l'abri d'une rechute.

Je répons en second lieu avec le sçavant Prélat, auteur du sermon pour autoriser l'usage de cette pratique, que la petite vérole est une maladie qu'on peut dire

(a) Jurin, Butini, Kirkpatrick.

(b) J'ai connoissance d'un enfant à qui l'on a répété l'inoculation jusqu'à trois fois inutilement.

dire générale, à laquelle la Providence a voulu assujettir l'espece humaine; que le nombre de ceux qui vivent âgé d'homme sans l'avoir est si petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune; & qu'il en est de l'inoculation comme de l'accès de la goûte, qu'on excite lorsque les particules de cette douloureuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang. Dans l'un & l'autre cas on donne moins une maladie à un corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le tems le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang: développement presque inévitable & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hazard & dans un tems d'épidemie (a) où il se produit quelquefois avec des signes équi-
vo-

(a) Je ne sçaurois, dit l'Auteur du Journal Britannique, tom. 4. p. 427, choisir d'expressions plus précises & plus nettes, que celle de notre Théologien philosophe (l'Evêque de Worcester): *On se propose, dit-il, après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une maniere connue & visible dans le sang, ce mouvement qui fait sortir à la surface les principes cachés d'un mal si dangereux, lorsqu'à l'ordinaire il est produit par des particules contagieuses & imperceptibles; il semble donc*
que

voques qui le déguisent & qui exposent les malades aux erreurs d'une cure incertaine.

L'autorité d'un Evêque Anglican ne doit ici rien perdre de son poids auprès des Théologiens Catholiques, & d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est bien plus propre que le dogme catholique à fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'inoculation.

Par toutes les considérations précédentes, on voit que l'objection qui portoit sur plusieurs fausses suppositions, a bien changée de face. La voici réduite à sa juste valeur.

Est-il permis de mettre pour jamais à l'abri d'une maladie cruelle, dangereuse & presque inévitable, en procurant avec les plus sages

que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entièrement exempt, qu'on ne choisit le tems & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.

ges précautions, & sous la direction d'un Médecin habile, une maladie légère, dont le danger est cent fois moindre? Y a-t-il deux manières de répondre à cette question?

Mais, dit-on, il n'est pas licite de faire un petit mal pour procurer le plus grand bien. Cette instance n'est fondée que sur une équivoque: nous supposerons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, quant au mal moral; mais il est au moins très-faux dans l'application qu'on en veut faire à un mal physique. Il est certainement permis d'abattre une maison pour préserver une ville d'un incendie; mal physique qui ne va gueres sans un mal moral: on submerge une province, & on la ruine pour plusieurs années dans la vue de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire un ennemi; on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion. Dans un tems de peste on établit des barrières; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le mal de l'inoculation, quand on y voudroit trouver du moral, est-il comparable à ces maux tolérés, permis, autorisés par toutes les loix?

Suite

Suite de la même objection.

On revient encore à la charge. *Pourra-t-on jamais persuader à un pere tendre de communiquer, de propos délibéré, à son fils unique, une maladie qui peut lui donner la mort? Quelque petit que soit le risque auquel il l'expose par l'inoculation, n'y en eût-il qu'un sur cent, sur deux cens, sur trois cens, comme on le suppose, à qui cette opération fût fatale, doit-il l'exposer volontairement à ce risque?*

Oui, pour le sauver d'un risque incomparablement plus grand, & si le préjugé n'offusque pas en lui toutes les lumieres de la raison, s'il aime son fils d'un amour éclairé, il ne doit pas hésiter un moment. Je le démontre.

Ce n'est point ici une question de morale, c'est une affaire de calcul. Ne faisons point un cas de conscience d'un problème d'arithmétique.

Un pere doit prévenir les dangers dont son fils est menacé; & s'il ne peut l'en préserver totalement il doit au moins rendre le peril le moindre qu'il est possible. Ceci posé, doit-il ou ne doit-il pas faire inoculer son fils? Pour décider la ques-

question, il n'y a qu'à comparer les risques que court l'enfant dans les deux cas.

Je n'entrerai point dans toutes les considérations qui pourroient aider à déterminer le degré de vraisemblance, qu'un enfant qui vient de naître mourra un jour de petite vérole; ce risque est en raison composée de la probabilité que l'enfant aura cette maladie, & du risque qu'il court d'en mourir, si jamais il l'a; mais outre qu'il n'y a peut-être pas assez d'expériences pour résoudre exactement le problème, je ne me propose ici que d'établir sur des calculs connus des vérités qui se puissent saisir à la première vûe sans être mathématicien.

Je remarque d'abord que si la petite vérole étoit inévitable, le risque d'en mourir seroit à peine différent pour l'enfant qui vient de naître, & pour celui qui est déjà frappé de la maladie. Si donc le nombre de ceux qui n'en sont jamais atteints est très-petit, le peu d'espérance d'en être exempt diminue très-peu le risque que l'enfant qui vient au monde court d'en mourir un jour.

Mais puisque l'inoculation ne se pratique qu'au dessus de l'âge de deux ans, c'est seulement le risque au dessus de cet

âge qu'il importe d'examiner. L'Evêque de *Worcester*, dans l'ouvrage déjà cité, avance, comme un fait constant, vérifié par l'expérience & le calcul, que de ceux qui vivent âge d'homme, à peine un seul sur plusieurs centaines est exempt de la petite vérole (a).

Ceci supposé, le danger d'en mourir pour celui qui a passé l'âge de deux ans, est donc presque aussi grand que s'il avoit déjà cette maladie. Et puisqu'il est prouvé par les dénombremens de M. *Furin*, qu'il n'échappe qu'un septième de ceux qu'el-

(a) *The instances of those, who pass through life, after having arrived at manhood, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful disease, are so extreamely few, as scarce to form an exception; learned calculations have made it as one to many hundreds; Sermon de M. de Worcester sur l'inocul. Le Docteur Furin a remarqué que sur cent inoculés, il y en avoit quatre sur qui l'inoculation ne produisoit aucun effet; ce qui peut faire présumer qu'il y auroit le même nombre de quatre sur cent qui n'auroient jamais la petite vérole naturelle; mais ce nombre doit être diminué, parce qu'il est très possible & même probable qu'au moins quelqu'un de ceux sur qui l'inoculation n'a point eu de prise, avoit eu la petite vérole dans son enfance, & ne s'en souvenoit pas.*

qu'elle attaque naturellement, le risque d'en mourir que court l'enfant qui a passé deux ans, est donc pareillement, à peu près, comme un à six, c'est-à-dire qu'à cet âge il y a presque un septième à parier, ou tout au moins un huitième, c'est-à-dire, un contre sept non-seulement qu'on aura la petite vérole, mais qu'on en mourra.

On peut tirer la même conséquence de quelques observations du même M. *Jurin*, qui paroissent d'abord contredire le précédent calcul; mais pour ne point fatiguer l'attention de cette assemblée, j'en ferai la matière d'une note, (a). Venons à la question proposée.

II

(a) Il est prouvé par les listes mortuaires de quarante-deux ans, tant de la ville de *Londres* que de ses environs, & par un supplément de quatre ans à ces anciennes listes, qu'il y a des années où le huitième de tous les morts est enlevé par la petite vérole; mais en faisant une année commune on trouve que cette maladie fait périr le quatorzième du genre humain, ou soixante-douze par mille, ce qui paroît contredire ce que nous avons établi en évaluant le risque d'en mourir à un septième ou à un huitième; mais il faut considérer que dans les listes dont on vient de parler, sont compris les morts de tout âge, & que de mille enfans qui naissent, il en meurt ordinairement

Il est évident qu'un pere ne devoit soumettre son fils à aucun risque, même très-éloigné, s'il étoit sûr que ce fils n'y seroit jamais exposé; mais puisqu'au défaut de cette révélation que le pere n'a pas, il a la certitude du risque de mort que court son fils, avec un degré de probabilité d'un contre six, il n'est pas moins évident que l'amour paternel exige qu'il dérobe son fils à ce péril, s'il le peut. Quand il ne réussiroit, en le faisant inoculer, qu'à diminuer le risque de moitié, du tiers, du quart, de moins encore, la raison le lui conseilleroit; à plus forte raison lui prescrit-elle de rendre ce risque si petit qu'il devient comme nul, puisque, suivant les dernières expériences, sur trois cens inoculations, il n'y a pas un accident à craindre. Au lieu d'un en-

rement trois cens quatre-vingt-six, & selon quelques autres listes, un plus grand nombre, soit en naissant, soit avant l'âge de deux ans, par différentes maladies, & communément avant d'avoir eu la petite vérole; par conséquent c'est sur les 614 restans qu'il faut prendre les soixante-douze qui meurent de ce mal, ce qui fait presque un huitième, & ne s'éloigne pas de notre premier résultat. Les deux calculs pourroient encore se rapprocher par diverses considérations.

enfant, supposons que le pere en ait sept, & qu'ils en aient atteint l'âge de deux ans; s'il laisse agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & tout au moins d'en perdre un des sept, peut-être deux, si l'épidémie est violente, & cela peut-être quand ils auront reçu toute leur éducation, & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes espérances. En les faisant inoculer dans un âge tendre, il les sauvera tous; mais peut-être, dit-on, le plus chéri succombera sous l'épreuve de l'inoculation, tandis qu'il eût échappé à la petite vérole ordinaire. Cette crainte est véritablement une terreur panique, puisque la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & puisque l'expérience a prouvé que celui qui ne la prendroit pas naturellement ne la recevra pas par inoculation. Quoiqu'il en soit, & quand le fils chéri mourroit, ce que je suppose contre toute vraisemblance, le pere a fait ce qu'il devoit en diminuant le risque de mort dont ce fils étoit menacé. Il a bien plus de raisons pour se consoler de sa perte, qu'il n'en auroit si sa fille avantageusement établie étoit morte dans sa première couche.

Che. La chose deviendra plus sensible, & le calcul fera plus exact sur un grand nombre que sur un petit.

Un maître a trois cens cinquante jeunes esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole : qu'il les abandonne à leur sort ; selon la loi commune il en mourra la septième partie ; il en perdra donc cinquante. Qu'il les soumette à l'inoculation : suivant les derniers calculs, qui ne donnent qu'un mort sur trois cens soixante-seize, il n'en perdra qu'un seul. Doit-il ou ne doit-il pas les faire inoculer ? Il paroît par toutes les expériences anciennes & nouvelles, qu'en Amérique, soit la faute du climat, ou celle des inoculateurs, la petite vérole est plus dangereuse qu'en Europe, & beaucoup plus parmi les noirs que parmi les blancs : ainsi peut-être au lieu d'un, le maître perdra-t-il six, dix, vingt esclaves par l'inoculation ; mais par la même raison ; au lieu de cinquante il en eut perdu cent ou cent cinquante par la petite vérole naturelle.

Peu importe qu'il y ait quelque erreur dans les nombres que nous avons supposés, la conclusion ne peut différer que du plus au moins, & on voit qu'il n'y a nul-

le.

le proportion entre les risques qu'on court dans les deux cas , & que l'inoculation conserve tout son avantage.

Présentons sous un nouveau jour l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide avec un risque évident de vous noyer, si vous passez à la nage: on vous offre un bateau; si vous répliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverser la riviere, vous n'entendez pas l'état de la question: vous ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord. On ne vous laisse que les choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception. Nous sommes donc tous forcés de traverser le fleuve. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un est emporté par le courant. De ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur mille: maintenant choisissez.

Tel est le sort de l'humanité. Un tiers de ceux qui naissent sont destinés à mourir dans les deux premières années de leur vie par des maux incurables ou inconnus:

échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable, il se répand sur tout le cours de la vie; c'est une lotterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous, chacun y a son billet, & tous les ans il en sort un certain nombre. La mort en est le lot. Que fait-on en pratiquant l'inoculation? On change les conditions de cette lotterie, on diminue le nombre des billets funestes. Un de sept, & dans les climats les plus heureux un sur dix étoit fatal; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens, & bientôt il n'en restera pas un sur mille; nous en avons déjà des exemples. Tous les siècles à venir envieront au nôtre cette découverte. La nature nous décimoit; l'art nous *millesime*.

Ce que j'ai dit d'un pere de famille, j'ose le dire d'un Monarque à l'égard de l'héritier présomptif de la couronne. Si la chose étoit douteuse, si même elle n'étoit pas évidente pour un esprit attentif, se persuadera-t-on sérieusement qu'on eût exposé le Prince de Galles au risque de l'inoculation.

TROISIEME PARTIE.

Conséquences & Réflexions.

ON a pu prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruisoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain. En voici la preuve.

Sur la fin du seizieme siècle, environ cinquante ans après la découverte du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe en Amérique par Carthagène ; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville. J'ai depuis été témoin dans les colonies Portugaises, voisines des bords de l'*Amazone*, que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du pays. M. *Maitland* (a) à qui

(a) Chirurgien de Milord *Wortley Montague*, celui-là qui inocula les enfans de cet Ambassadeur à *Constantinople* & à *Londres*.

qui l'Angleterre doit l'usage de l'inoculation, rapporte qu'il y a des années dans le Levant où la petite vérole est une espèce de peste qui tue au moins le tiers de ceux qui en sont atteints. Si l'on consulte les listes rapportées dans l'ouvrage du Docteur *Jurin*, ou jointes à ce même ouvrage, entre autres celles du Docteur *Needleton*, qui s'étoit informé dans plusieurs villes de maison en maison, du nombre des malades & des morts de l'année, moyen le plus sûr pour parvenir à quelque chose d'exaët ; on verra qu'à *Londres* & en d'autres provinces d'Angleterre il est mort en quelques années un cinquième & quelquefois plus de malades attaqués de la petite vérole. Tenons-nous-en à la conclusion du Docteur *Jurin* (a), qui par un calcul modéré, trouve que dans les épidémies ordinaires de la petite vérole il meurt communément un septième des malades ; mais parmi ceux qui en réchappent, combien restent privés de l'ouïe ou de la vûe, en tout ou en partie. Combien af-

fec-

(a) Voyez sa relation sur les succès de l'inoculation.

fectés de la poitrine, languissans, valétudinaires, estropiés? J'en ai pour garant la thèse même qui nous peint l'inoculation comme une pratique criminelle (a). Combien de défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent pour ceux qui les approchent des objets d'horreur? Enfin dans ce sexe, où la figure est un si grand avantage, combien perdent avec leurs agrémens, les unes la tendresse de leurs époux, les autres l'espérance d'un établissement; d'où s'enfuit une perte réelle pour l'état.

Quand le nombre des victimes blessées par la petite vérole ne surpasseroit pas celui des victimes qu'elle frappe mortellement, il seroit toujours vrai que de cent personnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, quatorze sont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triste signalement. J'ai donc pu dire, puisque j'ai vingt-huit témoins sur cent, que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On

(a) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, &c. Questio medica in scholis medicorum. Par. 30 Décemb. 1723.*

On a vu par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'inoculation prévient tous ces malheurs. Non seulement la petite vérole inoculée n'est pas mortelle, non seulement elle n'est pas dangereuse, mais elle ne laisse point de restes qui rappelle un cruel souvenir.

Ce ne sont point ici des conjectures hasardées par esprit systématique ; c'est le résultat des faits discutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de sçavans Théologiens, des Médecins éclairés & des Chirurgiens habiles ; j'ai cité mes garans. Les noms de l'Evêque de *Worcester*, du Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, & de M. *Ramby*, premier Chirurgien de S. M. B. sont à la tête de la liste, & me dispensent de répéter les autres.

A la vue de tant de témoignages respectables en tout genre, qui déposent depuis trente ans en faveur de l'inoculation, M. *Hecquet* ne diroit plus que *ce n'est encore qu'un remede de bonne femme, qui n'a pas fait ses preuves, & qu'on veut la transmettre ainsi toute brute entre les mains des Médecins.* Ce Docteur mieux informé, rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence : sa probité rigide, son amour
pour

pour la vérité feroient, s'il vivoit encore, un défenseur de l'inoculation de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à une nouveauté même séduisante; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & rendu la méthode plus sure. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué en Angleterre d'une cinquième (a) depuis que la pratique de l'inoculation y est devenue commune. Les yeux enfin se sont ouverts. Il est aujourd'hui démontré à Londres non seulement que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, mais qu'elle en garantit; & dans un pays où l'on s'étoit déchaîné avec tant de fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert; l'évidence, la honte de soutenir une cause desespérée ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour, il est tems que nous voyons ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitons.

Ce

(a) Sermon de l'Evêque de Worcester.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure, & de ce tribut honteux dont *Thésée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois? Un monstre altéré de sang humain s'en repaissoit depuis douze siècles (a) sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à un moindre nombre. Déformais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une Nation sçavante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant de l'art de dompter ce monstre & de l'appriivoiser; elle a sçu le transformer en un animal domestique, qu'elle employe à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue
parmi

(a) La petite vérole apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le commencement du VI^e siècle. Il paroît qu'elle est plus ancienne à la Chine. Voyez Lettre du Pere d'Entrecolles, tom. XX. Lettres Edifiantes.

parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France, avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire, de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé (a) qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc mille quatre cens quarante. Les plus grands ennemis de l'inoculation ont prétendu qu'elle faisoit périr un sur cinquante de ceux qui s'y expofoient. Reproche faux & injuste ; mais supposons le vrai. De mille quatre cens quarante inoculés, on en conserveroit de leur aveu mille quatre cens onze. Il est donc démontré que l'établissement de l'inoculation sauveroit la vie à plus de mille quatre cens citoyens par ans dans la seule ville de Paris, & à plus de vingt huit mille
hom-

(a) Voyez les listes annuelles des morts de Londres & des environs, pendant 42 ans rapportées par M. Jurin, & Supp. à cette liste. Analyse de Kirkpatrik, 1754. Londres.

hommes dans le Royaume, supposons que Paris ne contienne que le vingtième des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans des siècles de ténèbres, & que nous nommons barbares, la superstition des Druides immoloit aveuglément à ses Dieux des victimes humaines; & dans ce siècle si éclairé, si poli, & que nous nommons philosophique, nous ne nous appercevons pas que chaque année notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort, dans la France seule, vingt-huit mille sujets qu'il ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'Etat. Convenons donc que nous ne sommes ni Philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'inoculation s'établisse, il faut donc faire une loi qui oblige les peres d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A Sparte, où les enfans n'appartenoient plus qu'à l'Etat, cette loi sans doute eût été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de Lacédemone, que le siècle de Lycurgue est loin du nôtre. D'ailleurs la loi ne seroit pas nécessaire en France,
l'en-

l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force.

Portons nos vues dans l'avenir. L'inoculation s'établira-t'elle un jour parmi nous? Je n'en doute point. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer des progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent pas à pas le terrain; mais après des siècles de combats, vient enfin le moment du triomphe. Le plus grand de tous les obstacles est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement: indifférence qu'on a souvent érigée en vertu, & que quelques Philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous le spécieux prétexte de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on feroit pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en leur montrant la vérité, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos, le plus grand de tous les biens.

Il faut avouer que ces réflexions sont bien

bien propres à modérer le zèle le plus ardent ; mais il reste au Sage un tempéramment à suivre ; c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, & d'attendre patiemment que le tems & les circonstances en fassent murir le germe.

Quelqu'utile que soit un établissement, il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès ; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit-ce le bien de l'humanité, qui avoit établi l'inoculation en Circassie & chez les Georgiens ? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du vil motif qui leur fit imaginer cette pratique salutaire. Ils la doivent à un intérêt fordide, au désir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre mieux, & pour les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'inoculation en Grece ? L'adresse d'une femme habile & intéressée, qui sut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens.

Une épidémie cruelle, qui portoit la terreur & la désolation dans les familles les plus illustres, a produit le même effet

à Genève (a). Dans la Guiane, la crainte, peut-être le défefpoir de voir tous fes Indiens périr l'un après l'autre fans refource, purent feuls déterminer un Religieux timide à faire l'effai d'une méthode qu'il connoiffoit mal, & que lui-même croyoit dangéreuse. Un motif plus noble, on ne peut le nier, porta l'inoculation en Angleterre. Rien ne fait plus d'honneur à la nation, au Collége des Médecins de Londres & au Monarque Anglois, que le courage & les fages précautions avec lesquelles cette méthode y fut reçue; mais n'y a-t-elle pas effuyé trente ans de contradictions?

Quand toute la France feroit perfuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous fans la faveur du Gouvernement. Et le Gouvernement fe déterminera-t'il jamais à la favorifer fans confulter les témoignages qui ont le plus de poids en pareille matiere? C'est donc aux Facultés de Théologie & de Médecine; c'est aux Académies & aux chefs de la Magiftrature,

(a) Voyez Mém. de M. Guyot, Tom. II. des Mém. de l'Académie de Chirurgie.

re ; c'est aux Sçavans , aux gens de Lettres , qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance , & de faire sentir au peuple que son utilité propre , que la charité chrétienne , que le bien de l'Etat , que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'inoculation. Quand il s'agit du bien public , il est du devoir de la nation pensante d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumiere , & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences ? ne sommes-nous pas assez instruits ? Qu'on ordonne aux Hôpitaux de distinguer soigneusement dans leurs listes annuelles de malades & de morts , les diverses espèces de maladies & le nombre de ceux qui en sont attequés , comme on le pratique en Angleterre. Que dans un de ces Hôpitaux l'expérience de l'inoculation se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement ; qu'on en traite cent autres de même âge , attequés de la petite vérole naturelle , que tout se passe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir , sous les yeux & sous la direction d'un Administrateur , dont les lumie-

res

res égalent le zèle & les bonnes intentions. Que l'on compare ensuite la liste des morts, & qu'on la donne au public. Les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes, s'il en reste, ne manqueront pas quand on en aura le pouvoir & la volonté.

L'Inoculation, je le répète, s'établira un jour en France, & l'on s'étonnera de ne pas l'avoir adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Je n'ose le dire, lorsqu'un événement tel que celui qui répandit parmi nous il y a un an de si vives alarmes, & qui se convertit en transports de joie, réveillera l'attention publique, ou ce dont le ciel veuille nous préserver ce sera dans le temps funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la France dans le deuil, & parut même ébranler le trône en 1711 (a) Alors si l'inoculation eut été connue, la douleur & la crainte récente du coup qui venoit de nous frapper, & qui menaçoit encore nos plus chères espérances, nous eut fait recevoir comme un présent du Ciel, ce préservatif

(a) La mort de Louis Dauphin, ayeul de Louis XV, mort de la petite vérole, le 14 Avril 1711 à 49 ans. L'Empereur Joseph mourut de la même maladie, le dix-sept du même mois dans sa trente-troisième année.

tif que nous dédaignons aujourd'hui ; mais à la honte de cette raison , qui ne nous distingue pas toujours des animaux , le passé , le futur , fera à peine impression sur nous , le présent seul nous affecte. Ne ferons-nous jamais sages qu'à force de malheurs ? Ne construirons-nous un pont à Neuilly , qu'après qu'Henri IV aura couru risque de la vie en y passant le bac ? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il y aura été assassiné ?

P. S. Quelques uns traiteront peut-être de paradoxe , ce qui depuis trente ans devoit avoir perdu ce nom. Mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale. On pourroit au contraire , & avec bien plus de fondement , m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes & connues de tous les gens capables de réfléchir ; & de n'avoir rien appris de nouveau à une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche ! Loin de le craindre , je le désire. Et sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires & que j'étois dispensé de rappeler , que *si l'inoculation s'étoit introduite en France en 1723 , on eut déjà sauvé la vie à près d'un million d'hommes , sans y comprendre leur postérité.*

EX.

EXTRAIT DES REGISTRES
de l'Académie Royale des Sciences,

Du 8 Mai 1754.

MONSIEUR DE LA CONDAMINE
ayant proposé de faire imprimer apart
son *Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole,*
sans renoncer cependant au droit de le
faire imprimer dans le volume de 1754,
l'Académie lui en a accordée la permis-
sion. En foi de quoi j'ai signé le pré-
sent certificat. A Paris, ce 12 Juin 1754.

GRANDJEAN DE FOUCHY.
*Secrétaire perpétuel de l'Ac.
Royale des Sciences.*

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON

FROM THE FIRST SETTLEMENT TO THE PRESENT TIME

BY
NATHANIEL BENTLEY
OF THE BOSTON BAR
AND
OF THE BOSTON SOCIETY OF THE SEVENTEENTH CENTURY
IN TWO VOLUMES
THE SECOND VOLUME
BOSTON: PUBLISHED BY
J. B. ALLEN, 1856.

Printed and Published by
J. B. ALLEN, 1856.